



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 12 novembre 2015

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du conseil communal,
Walter Vansteenkiste, bourgmestre,
Christine Lemmens, Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, échevins
Christian Andries, Jan Verhasselt, Didier Noltincx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Alain Stubbe, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers, Michèle Laemont, Bert Vannieuwenhuysse (à partir du point 2), conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

Excusés : **Jeannine Sarels, Robert De Lille**, conseillers

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Le président demande une minute de silence en hommage à Cynthia Kiss, décédée le 1^{er} novembre 2015.

Un point supplémentaire est ajouté :

- IWVB : désignation d'un représentant à l'assemblée générale extraordinaire du 10/12/2015 : ce point est porté en urgence à l'ordre du jour et sera traité en point 17. Cet ajout est approuvé À L'UNANIMITÉ.

L'ordre de l'ordre du jour proposé est approuvé À L'UNANIMITÉ.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 08/10/2015 : est approuvé À L'UNANIMITÉ.

2. PES « Désignation des terrains et bâtiments situés hors zone pour les activités sportives, récréatives et de la jeunesse » : le bourgmestre commente ce point. Bert Vannieuwenhuyse intègre la séance. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
3. PES « Niveaux d'habitation » : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
4. Réglementation générale de l'urbanisme : le bourgmestre commente ce point. Un amendement est proposé séance tenante, à savoir : suppression art. 10 §2 'esthétique' . Cet amendement est approuvé À L'UNANIMITÉ.
Le point dans son ensemble est approuvé À L'UNANIMITÉ
5. CPAS – Modification 2 du plan pluriannuel 2014-2019 : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
6. Administration centrale d'Églises : budget 2016, modification budgétaire 2015 et modification du plan pluriannuel 2014-2019 – approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 17 voix pour, 3 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio) et 2 abstentions (Bernard Carpriau, Alain Stubbe).
7. Réaménagement du Rassel : approbation du projet de demande de subsides pour l'aménagement de pistes cyclables au sein du réseau des pistes cyclables existant : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
8. BNIP (plan d'urgence et d'intervention) : pénurie d'électricité – approbation de la mise à jour suite aux changements de délestages du plan hiver 2015-2016 : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
9. Résiliation de l'accord de gestion Bessembos : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
10. Modification de la réglementation sur les déchets : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point. Un amendement est proposé séance tenante, à savoir art.10 §1 « Les déchets compostables sont collectés une fois par semaine d'avril à *octobre* et une fois toutes les deux semaines de *novembre* à mars. *Et ce, à partir du 7 novembre 2016.* ». Cet amendement est approuvé par 18 voix pour et 4 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe).
Le point dans son ensemble est approuvé par 18 voix pour et 4 contre (Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe).
11. Haviland Intercommunale : désignation d'un représentant à l'assemblée générale extraordinaire du 16/12/2015 : Robert De Lille est désigné en tant que représentant par 22 voix pour.
12. Havicrem : désignation d'un représentant à l'assemblée générale du 16/12/2015 : Roberto Galluccio est désigné en tant que représentant par 22 voix pour.
13. Sibelgas : approbation de l'ordre du jour, opération de fusion proposée, en ce inclus les statuts « Eandis Assets » et fixation du mandat et désignation des représentants : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
14. Sibelgas : désignation des représentants à l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2015 – réduction du capital : le bourgmestre commente ce point : Walter Vansteenkiste, Bernard Carpriau et Raf De Visscher sont désignés en tant que représentants par 22 voix pour.
15. IBE : désignation des représentants à l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2015 : le bourgmestre commente ce point : Christian Andries, Walter Vansteenkiste, Bernard Carpriau et Raf De Visscher sont désignés en tant que représentants par 22 voix pour.

16. IBG : désignation des représentants à l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2015 : le bourgmestre commente ce point : Marcel Van Langenhove, Walter Vansteenkiste, Bernard Carpiou et Raf De Visscher sont désignés en tant que représentants par 22 voix pour.
17. IWVB : désignation d'un représentant à l'assemblée générale extraordinaire du 10/12/2015 : Koen Weemaes est désigné en tant que représentant par 22 voix pour et Walter Vansteenkiste est désigné en tant que suppléant.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Christian Andries quitte la séance.

Didier Noltincx

- Déclare que les habitants de Wemmel s'inquiètent des antennes qui vont être installées au Zijp. Il demande des renseignements au sujet des prescriptions urbanistiques régissant cette matière et s'enquiert des mesures que le Collège envisage de prendre pour éviter à l'avenir les antennes GSM et autres.

Le bourgmestre répond que l'autorisation urbanistique pour les antennes du Zijp a été délivrée par la Région et non par la commune. La commune a toutefois émis un avis favorable pour les raisons suivantes :

- nous louons 3 pylônes sur le territoire de Wemmel, de sorte qu'il s'agit d'une source de revenus pour la commune ;
- nous n'avons pas dû installer de nouveaux poteaux d'éclairage, ce qui représente une économie pour la commune ;
- les antennes étaient autrefois plus proches de la zone résidentielle ; l'implantation prévue en étant plus éloignée, ce projet présente un avantage en termes de valeurs d'irradiation.

L'enquête publique a eu lieu, mais nous nous devons de mieux informer la population sur le thème de la santé.

- S'enquiert du nombre de visites autorisées au parc de recyclage à présent que la collecte à domicile des émondes a été supprimée. L'échevin Jonckheere répond que cette collecte n'a pas été supprimée, mais qu'elle désormais devenue payante.

Il commente l'évaluation de la fréquentation du parc de recyclage pour les 4 premiers mois. Une évaluation complète aura cependant lieu au bout de 6 mois.

- Demande quels efforts la commune consent en faveur de l'accueil de réfugiés. Le bourgmestre répond que cette matière relève de la compétence du CPAS, lequel collabore à un programme de réinstallation (« resettlement »). Ce programme consiste à encadrer les réfugiés dans leur recherche d'un emploi et d'un logement ainsi que dans leur processus d'intégration. La commune met également à disposition 2 conciergeries où les familles séjourneront temporairement.

Roberto Galluccio

- Constate qu'à Wemmel, nombre de jardins de devant ont été réaménagés en parking. Il demande s'il est possible d'exercer à l'avenir un meilleur contrôle sur ce point.

Le bourgmestre répond que la réglementation urbanistique stipule que le jardin de devant doit se composer pour moitié de plantations et que la possibilité d'aménager un parking sur une superficie limitée dépend de la taille de la parcelle et du nombre de logements.

- Explique qu'un magasin de la chaîne Albert Heijn va ouvrir ses portes sur la Chaussée Romaine. Selon lui, il n'en a pas été question lors des assemblées du Conseil communal. Le bourgmestre répond que cette matière ne relève pas de la compétence du Conseil communal. Une enquête publique a eu lieu et aucune remarque n'a été formulée. Le Comité socio-économique national pour la Distribution a également rendu un avis favorable.

À l'égard de la formation d'agrégats, c'est même une bonne chose étant donné la présence d'autres supermarchés à proximité (Colruyt, ...).

Le bourgmestre signale au passage que la firme Colruyt était présente à la Bourse de l'emploi qui s'est tenue à Wemmel. Cet événement offrait aux demandeurs d'emploi wemmelois l'opportunité de nouer des contacts avec des employeurs potentiels.

Jan Verhasselt

- Constate qu'aucune action n'est intentée dans le dossier des rues réservées aux enfants. Le bourgmestre répond que ce point sera traité dans les meilleurs délais par le service Loisirs et Bien-être.

Vincent Jonckheere quitte la séance.

Koen Weemaes

- Demande également ce qu'il adviendra de l'accueil des réfugiés si de nouvelles obligations sont imposées au niveau national.

Le bourgmestre propose d'encore mettre à disposition un troisième logement, qui est actuellement utilisé comme logement d'urgence. Il est aussi d'avis que nous devrions inciter les communes voisines à accueillir des réfugiés.

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 11 décembre 2015.

Wemmel, le 24 novembre 2015

Par ordonnance :

La secrétaire communale
(s) K. DE TAEYE

Le président
(s) R. DE VISSCHER